

Ecole de Ruy centre de Belval

430, Rue de la Salière
38300 RUY

Tel: 04.74.93.25.30

Courriel : ce.0382959k@ac-grenoble.fr

RENTREE 2026/2027

Horaires de l'école



- Matin : 8h30 à 11h30 portail ouvert à 8h20 et accueil dans les classes.
- Après-midi : 13h30 à 16h30 portail ouvert à 13h20 et accueil dans les classes.

Récréations matin:

- 9h55 à 10h10 : CP, CE1, CE2
- 10h10 à 10h25 : CE2/CM1, CM1, CM2

Récréations après-midi :

- 14h55 à 15h10 : CP, CE1
- 15h10 à 15h25 : CE2, CE2/CM1, CM1 et CM2

L'équipe enseignante



Cycle2

CPN : Mme Policard
CPM : Mme Paire et
Mme Calas (Je Ve)
CE1F : Mme Marnier
CE1S : Mme Grenod
CE2 : Mme Sandel et
Mme Porcher (Lu)

Cycles 3 :

CE2/CM1 : Mme Mongruel et
Mme Moussier (Je Ve)
CM1 : Mme Joonnekindt
CM2H : Mme Sobhane
CM2V :
Mme Giusti-Mouette et Mme
Porcher (Ma Je)

**L'équipe de l'école de Ruy vous souhaite une bonne
rentrée et une très bonne année scolaire !**

Fiches de renseignements 	Merci de CORRIGER ces fiches avec le plus grand soin et de les retourner très rapidement à l'école. Il est très important de remplir complètement (catégorie Socio Professionnelle, adresse, téléphone, mail). <u>Faire les modifications en couleur</u>
Cotisation Coopérative scolaire 	Elle est fixée à 13 € par élève. Vous recevrez très prochainement un lien pour son règlement.
Assurances scolaires 	L'assurance scolaire est obligatoire pour les sorties facultatives. Elle doit comporter : - la responsabilité civile - l' individuelle accident Renseignez-vous auprès de votre assureur.
Fournitures scolaires 	Une liste de fournitures scolaires a été établie. Votre enfant l'a reçue à la fin de l'année scolaire. Vous pouvez la retrouver sur le site de l'école. Un complément pourra vous être demandé à la rentrée.
Relations parents/enseignants 	Une réunion se tiendra en début d'année dans la classe de votre enfant. Le cahier de liaison sert pour toute communication entre vous et les enseignants. Si vous désirez rencontrer la directrice de l'école ou l'enseignant de votre enfant, prenez rendez-vous. Aucune personne ne peut entrer dans l'école sans rendez-vous. La directrice est déchargée et disponible pour vous recevoir les mardis et jeudis.

Retards 	Dans le cas d'un retard (arrivée après 8 h 30 et 13 h 30), il est demandé aux parents d'accompagner l'enfant jusqu'à la porte de l'école, de sonner et d'attendre qu'on lui ouvre avant de repartir. Les retards répétés seront sanctionnés. Pour les enfants quittant l'école pendant les cours, les parents doivent les récupérer personnellement.
Absences 	Toute absence doit être signalée par un mail à l'école ou à l'enseignant avant 8h20 le jour de l'absence. Les absences répétées et injustifiées sont signalées à l'Inspection de l'Education Nationale. De même, une absence pour « raison personnelle » doit en amont faire l'objet d'une explication écrite.
Cantine / Garderie 	Les inscriptions sont gérées par la mairie. Vous devez réserver, modifier ou annuler vos inscriptions, le <u>jeudi de la semaine qui précède avant 12 heures</u>. Le personnel municipal et les enseignants ne sont pas habilités à administrer un traitement médical sans PAI.
Parents délégués au conseil d'école 	Les élections des parents délégués auront lieu le <u>vendredi 9 Octobre 2026</u>. Si vous souhaitez déposer votre candidature, merci d'adresser un mail avant le mardi 29 septembre. Le vote se fera uniquement par correspondance.
Vacances scolaires 	Toussaint : du samedi 17/10/26 au dimanche 01/11/2026 Noël : du samedi 19/12/26 au dimanche 03/01/2027 Hiver : du samedi 13/02/2027 au dimanche 28/02/2027 Printemps : du samedi 10/04/27 au dimanche 25/04/2027 Pont : du mercredi 05/05/2027 au 09/05/2027 Eté : samedi 3 juillet 2027